



Psychiatrie : un état... de folie

En juin 2003, la Fédération CGT Santé et Action Sociale lançait un cri d'alarme contre la destruction annoncée de la psychiatrie avec une demande de 22 mesures d'urgence, dont l'augmentation massive des formations de psychiatres et d'infirmiers. Pendant 20 ans, c'est donc délibérément, volontairement et méthodiquement que cette politique de destruction a été poursuivie. Pendant 20 ans, c'est donc volontairement que l'état a organisé la dégradation des conditions de travail des professionnels et la dégradation de l'accès aux soins pour les patients de psychiatrie. La promotion du virage ambulatoire n'étant là que pour masquer la disparition massive de lits d'hospitalisations.

Les dernières mesures gouvernementales : décrets sur la psychiatrie de 2022 autorisant un seul infirmier par service, mutualisation des effectifs en fonction du travail du jour, fin des gardes de psychiatres remplacées par des astreintes, loi sur le financement à l'activité, disparition des espaces de réflexions cliniques, appels à projets des ARS, organisation de la pénurie des professionnels, remplacement des soignants par d'autres professions, délégations

de tâches... ne sont que l'aboutissement d'un processus qui va ouvrir une voie royale aux grands groupes voraces du secteur privé lucratif.

Et ce n'est pas la création d'une Commission Nationale de Psychiatrie « Macron » qui va mettre un terme à cette situation. En effet, les propositions de celle-ci s'inscrivent dans la droite ligne d'une vision libérale, qui prône la déqualification des professions, déshumanise le soin psychique et entérine la destruction de la psychiatrie publique de secteur.

Pour la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, il y a urgence à stopper le démantèlement de la psychiatrie publique par la folie libérale !

Il faut faire le choix d'un service public de psychiatrie universellement accessible, proposant une pluralité d'approches cliniques, répondant à l'ensemble des besoins de la population adulte, ainsi qu'à ceux des enfants et des adolescents, et supporté par la solidarité nationale, via une sécurité sociale à 100 %.

La France, septième pays le plus riche du monde, en a largement les moyens.

DANS LA POURSUITE DU COMBAT CONTRE LA RETRAITE À 64 ANS, MOBILISONS-NOUS POUR IMPOSER DES NÉGOCIATIONS SUR L'ORGANISATION ET LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA PSYCHIATRIE.

Pour un plan d'action pour la psychiatrie :

Portons des exigences d'engagements à court, moyen et long termes :

▶ **Les professionnels :**

formés et embauchés en nombre pour pouvoir accueillir la souffrance psychique et soigner chaque patient en fonction de sa psychodynamique.

▶ **Le maillage territorial :**

réouverture de lits en fonction des besoins de la population, développement des structures ambulatoires publiques de proximité pour répondre aux besoins d'accueil de toutes les souffrances psychiques, des plus graves, aux plus bénignes. Ces structures doivent permettre de répondre sans délai d'attente aux besoins spécifiques de la population

et pouvoir assurer leurs missions de prévention et de suivi.

▶ **La gestion et l'intérêt général :**

la réflexion et le travail sur la formation des professionnels en psychiatrie, sur les propositions de la CGT, doivent s'engager réellement dans les instances ministérielles prévues à cet effet.

▶ **Le financement des besoins de la population et de revendications des personnels de psychiatrie par un système solidaire : avec la Sécurité Sociale à 100 %.**

**NOUS N'AVONS PAS BESOIN DE REFONDATION,
mais de moyens pour soutenir et consolider ce qui fonctionne :**

Plus d'infos sur *cahier revendicatif de la CNP de la CGT*

